

## COMMUNE DE MARBOUÉ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Gaëlle CHASSELOUP, le Maire

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, M. DEVIMEUX, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme SAMSON

Date de convocation : 3 septembre 2020

Elus en exercice : 15

Elus présents :

Elus votants :

*L'article L 2121-18 du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de 3 membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.*

*Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du Conseil Municipal se tienne à la salle Joseph RENAULT et à huis clos.*

*Il est procédé au vote :*

*Votes pour : 14*

*Votes contre : 0*

*Abstentions : 1*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à La majorité, de tenir la séance du Conseil Municipal à la salle Joseph Renault et à huis clos.*

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'entreprise PIGEON : projet carrière,
- Modification des statuts du Syndicat du Pays Dunois,
- Point sur les travaux de la passerelle et de l'Adap Eglise,
- DSIL : demande de subventions,
- Point sur les projets 2021,
- Luckydogs Capture : convention de ramassage et de capture d'animaux,
- 30 millions d'amis : demande de soutien pour la gestion des chats errants,
- Informations sur le bus numérique,
- Information sur Panneau Pocket,
- Informations et questions diverses.

### **Election du secrétaire de séance :**

Mme SAMSON est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020 :**

Mme le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 10 juillet 2020. Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Présentation de l'entreprise PIGEON GRANULATS : projet carrière :**

Le Conseil Municipal assiste à la présentation de la société Pigeon Granulats qui souhaite s'implanter à Marboué et extraire 98.800 tonnes d'argile à silex par an.

Pour l'instant, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ce projet. En effet, ce projet pourrait être remis en cause par la future déviation de la RN10.

### **Modification des statuts du Syndicat du Pays Dunois :**

Le Conseil Municipal de Dampierre-sous-BROU a décidé d'adhérer au syndicat mixte du Pays Dunois en acceptant ses statuts et l'intégralité de ses compétences.

Lors du Comité Syndical du Pays Dunois du 18 mars 2019, les élus se sont prononcés à l'unanimité en faveur de cette intégration et ont modifié les statuts du Pays Dunois en conséquence.

Cette décision doit être délibérée auprès de chacune des entités membres.

. Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Dunois n°2020-16 du 27 juillet 2020 portant sur la modification des statuts du Pays Dunois Intégrant la commune de Dampierre-sous-Brou,

. Conformément aux articles L5211-18 et L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est laissé aux différentes entités membres du Syndicat du Pays Dunois (communes, Communautés de Communes), un délai de 3 mois à partir de la notification de cette délibération pour qu'elles délibèrent et se prononcent sur la modification des statuts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, (10 voix POUR - 3 ABSTENTIONS - 2 voix CONTRE) décide :

**Article 1 :** d'approuver les modifications des statuts du Pays Dunois notamment l'article 1<sup>er</sup> du Titre I.

### **« Article 1er : Dénomination**

*En application de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de :*

**CANTON DE CHATEAUDUN :** Alluyes, Bonneval, Châteaudun, Conie-Molitard, Dancy, Commune nouvelle de Dangeau, Donnemain-Saint-Mames, Flacey, Jallans, La Chapelle-du-Noyer, Logron, Marboué, Moléans, Montboissier, Montharville, Moriers, Saint-Christophe, Saint-Denis-Lanneray, Saint-Maur-sur-le-Loir, Saumeray, Thiville, Trizay-les-Bonneval, Villemaury, Villampuy, Villiers-Saint-Orien,

**CANTON DE VOVES :** Bouville, Bullainville, Le Gault-Saint-Denis, Neuvy-en-Dunois, Pré-Saint-Evrault, Pré-Saint-Martin, Sancheville.

**CANTON DE BROU :** commune nouvelle d'Arrou, La Bazoche-Gouet, Brou, Chapelle-Guillaume, Cloyes-les-Trois Rivières, Dampierre-sous-Brou, Gohory, Moulhard, Unverre, Yèvres.

Et pour les domaines de compétences que leur ont transférés les communes :

\* la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,

\* la Communauté de Communes du Bonnevalais,

un syndicat mixte qui prend le nom de :

**"SYNDICAT DU PAYS DUNOIS" »**

**Article 2 :** d'inviter le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Point sur les travaux de la passerelle et de l'Adap Eglise :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des démarches administratives concernant les travaux de la passerelle et de l'Adap Eglise.

**DSIL : demande de subventions :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la circulaire concernant la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) – part exceptionnelle.

Mme le Maire propose d'inscrire les travaux de la passerelle et de l'Adap Eglise.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve (14 voix POUR, 1 ABSTENTION) le projet de travaux de mise en conformité d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite – ÉGLISE, pour un montant de 39 330 € HT soit 47 196 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention de 20 % auprès de l'Etat pour ces travaux soit 7 866 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de travaux de réfection de la passerelle, pour un montant de 88 250 € HT soit 105 900 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention de 20 % auprès de l'Etat pour ces travaux soit 17 650 €.

**Point sur les projets 2021 :**

Le Conseil Municipal échange sur les projets 2021.

Les travaux de mise en sécurité de la rue de la Gare seront la priorité 2021.

**Lukydogs Capture : convention de ramassage et de capture d'animaux :**

La commune est confrontée à un problème des chats errants sur la commune et dans un hameau.

Des conventions de ramassage et de capture d'animaux sont proposées par la société LUKYDOGS CAPTURE et la Fourrière Départementale Eurélienne.

La commune devra financer la stérilisation et l'identification des chats capturés.

Les chats stérilisés et identifiés seront relâchés sur leurs lieux de capture.

**30 millions d'amis : demande de soutien pour la gestion des chats errants :**

Une demande de soutien pour la gestion des populations de chats errants a été effectuée auprès de la fondation 30 millions d'amis.

La commune pourra être subventionnée à hauteur de 50 % sur les actes de stérilisation et d'identification.

**Informations sur le bus numérique :**

La commune s'est inscrite pour participer aux ateliers du bus numérique. Il sera sur la commune de Marboué le 22 octobre 2020.

Ce bus sera ouvert à tous, à partir de 60 ans. Il permet aux seniors de découvrir l'outil informatique. Le bus accueillera les seniors lors d'ateliers collectifs de 3 heures avec au

programme : familiarisation de l'outil informatique, consultation de sites internet, réponses aux besoins et questions.

Le nombre de place est limité et devra se faire sur inscription.

**Information sur Panneau Pocket :**

La commune s'est équipée de l'application Panneau Pocket. Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont diffusés sur le portable des habitants qui téléchargent cette application gratuitement.

**Informations et questions diverses :**

. Echanges avec la DREAL/DIRNO sur la Route Nationale 10 : Mme le Maire a rencontré la DREAL et la DIRNO concernant les différents problèmes rencontrés sur la Route Nationale 10. Ils conseillent de consulter la DDT d'Eure-et-Loir afin de mettre en place un radar. Il a également été évoqué la seconde phase de la déviation.

. Point sur la Centrale Biogaz du Dunois : Mme le Maire a été contactée par la sous-préfète de Châteaudun concernant les problèmes de nuisance engendrés par l'usine de méthanisation.

. Échange sur les conventions de mise à disposition des agents à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun : les conventions arrivent à échéances le 31 décembre 2020. Le Conseil Municipal doit réfléchir sur la continuité de ces conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Et ont signé les membres présents



Mme CHASSELOUP  
Le Maire

M. TOUSSAINT  
1<sup>er</sup> adjoint

Mme ALLANIC  
2<sup>ème</sup> adjointe

M. CHABANNES  
3<sup>ème</sup> adjoint

Mme SAMSON  
4<sup>ème</sup> adjointe

M. DEVIMEUX  
Conseiller

Mme RIVIERE  
Conseillère

M. BATANCOURT  
conseiller

Mme BARRÉ  
Conseillère

M. MARTIN  
conseiller

Mme FAUCONNIER  
Conseillère

M. POUCHIN  
Conseiller

Mme BRUNEAU  
Conseillère

M. GALLOU  
conseiller

Mme LABELLE  
Conseillère